



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

La Défense, le **18 FEV. 2015**

113734

Service de la prévention des nuisances  
et de la qualité de l'environnement

Département politique de gestion des déchets

Bureau de la qualité écologique des produits

Réf : BQEP-15-78

Affaire suivie par : Caroline Lavallée

Tél : 01 40 81 87 82

Courriel : [caroline.lavallee@developpement-durable.gouv.fr](mailto:caroline.lavallee@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : votre courrier en date du 7 janvier 2015 relatif au recours hiérarchique de la société Pneutech

Maître,

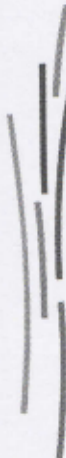
J'accuse réception de votre courrier en date du 7 janvier 2015 par lequel vous formez un recours hiérarchique pour le compte de la société PNEUTECH SAS.

Je tiens à vous informer qu'aucune décision empêchant par principe la société Pneutech à intervenir sur la filière des déchets de pneumatiques n'a été prise à ce jour. Le courrier que j'ai signé le 7 novembre 2015 se limitait à une simple description du cadre réglementaire applicable.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice générale  
de la prévention des risques

Patricia BLANC



Maître Nicolas BODSON  
BODSON et ASSOCIES  
2 bis, rue Guénégaud  
75006 Paris